

MICROWAVE VISION**Société anonyme au capital social de 691 041euros****Siège social : 17 avenue de Norvège, 91140 VILLEBON SUR YVETTE****RCS Evry B 340 342 153****RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 24 JUIN 2010****COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, afin, dans un premier temps, de vous rendre compte de l'activité de la société Microwave Vision, des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Les comptes au 31 décembre 2009, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

Il vous sera également rendu compte dans un instant de la mission de vos Commissaires aux Comptes.

Leurs rapports, ceux de votre Conseil d'administration, de même que les comptes, le bilan et les documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions réglementaires.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Evènements marquants et évolution de l'activité de l'entreprise :

L'exercice 2009 est un exercice très important puisqu'il a été pour partie consacré à organiser le groupe Microwave Vision en fédérant les énergies SATIMO et ORBIT et en prenant une autonomie totale avec l'ancien actionnaire (ALCHUT) en Israël.

Fédérer les énergies a consisté à mettre en commun la force commerciale, à instaurer une forte collaboration entre les différents managements et à travailler à la sortie de nouveaux produits dits hybrides. Dans le même temps un gros travail d'optimisation des coûts de production a été engagé.

Donner à la filiale israélienne une complète autonomie vis-à-vis d'ALCHUT a signifié déménager dans une nouvelle usine et se doter d'une organisation et des moyens humains permettant d'assurer sans problème les fonctions centrales d'une entreprise, ainsi que certaines tâches productives jusqu'alors sous traitées.

L'activité commerciale et de recherche de la société ne génère aucune contrainte environnementale.

Malgré une conjoncture défavorable, le groupe a maintenu son effort de recherche et développement.

ACTIVITE SOCIALE

L'effectif au 31 décembre 2009 est de 33 personnes sous contrat à durée indéterminée, statut cadre.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 595 263 euros hors taxes contre 7 582 421 euros pour l'exercice précédent.

Avec un poste de production stockée négatif de 807 712 euros, le total des produits d'exploitation s'élève à 12 831 897 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 12 928 951 euros pour 8 864 967 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à -97 054 euros contre -1 186 906 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier se situe à -110 922 euros au 31 décembre 2009 contre -144 806 euros au 31 décembre 2008.

Compte tenu de ces éléments, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -207 977 euros au titre de l'exercice 2009 pour -1 331 712 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Le résultat exceptionnel se situe à -256 969 euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le total du bilan de la Société s'élevait à 47 179 404 euros contre 45 838 422 euros au 31 décembre 2008.

L'essentiel de la variation des postes de l'actif du bilan concerne les comptes clients qui passent de 5 339 290 euros au 31 décembre 2008 à 7 484 474 euros au 31 décembre 2009. Cette variation vient de l'application en 2009 de la convention liant Microwave Vision à ses filiales et lui permettant de refacturer l'ensemble des coûts de structure du groupe.

Concernant le passif, les fonds propres passent de 31 976 617 euros à 30 963 685 euros.

Le poste emprunts et dettes financières passe de 7 585 668 euros à 5 820 060 euros.

Le poste fournisseur passe de 5 447 849 euros au 31 décembre 2008 à 3 904 432 euros au titre de l'exercice. Il comprend les facturations des filiales à la holding afin que cette dernière répartisse les charges au prorata de la marge brute dégagée par chacune.

Le tableau suivant décrit le solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2009 de la société, de sa filiale française et des ses établissements par date d'échéance.

	Total	Courant	1-30 jours	30-60 jours	60-90 jours	>90 jours
Microwave Vision	3 025 601	3 025 601				
Italie	364 017	364 017				
Japon	31 719	31 719				
US	315 104	277 000	31 553	298		6 253
Suède	1 272	1 272				
Hong Kong	166 718	129 227	37 491			
Satimo Industries	3 374 277	1 451 391	717 447	516 965	65 143	623 333
Total	7 278 709	5 280 228	786 491	517 263	65 143	629 586

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

L'activité commerciale de l'entreprise depuis la clôture de l'exercice ne marque pas d'évolution significative.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Microwave Vision conservera son rôle de holding.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Risques de change

D'une manière générale, le Groupe est exposé à des risques de taux de change et risques de taux d'intérêt. Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'emprunts bancaires et de découverts auprès des banques et de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe détient des actifs et passifs financiers tels que des créances et dettes commerciales qui sont générées par ses activités.

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de placements temporaires non risqués pour sa trésorerie excédentaire.

Le Groupe ne couvre pas son risque de change.

Risques commerciaux

Compte tenu de la répartition géographique des ventes, notamment vers l'Asie, la mise en œuvre de certaines procédures de recouvrement peut être difficile. Une attention particulière est portée sur l'estimation de ce risque.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice.

En date du 31 décembre 2009 les salariés de Microwave Vision détenaient 27 % du capital de la société.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES FRANCAISES ET ETRANGERES

La liste des filiales et des participations est annexée au présent rapport.

Nous vous rappelons que le Groupe ORBIT est détenu à 61.65%.

Le Groupe ORBIT a connu une forte croissance en 2009 et le holding du Groupe termine l'exercice avec un résultat bénéficiaire.

Les établissements étrangers de Microwave Vision, ainsi que la filiale Satimo Industries, détenue à 100%, évoluant sur le marché des télécommunications ont connu une année beaucoup plus difficile, mais ont appliqué une politique d'économies qui a permis de maîtriser le niveau des charges externes et qui les a préparés à revenir dès 2010 à la rentabilité.

Les résultats et informations sectorielles du Groupe figurent dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous vous informons qu'aucune prise de contrôle ou de participation n'a été effectuée au cours de l'exercice.

MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposerons d'affecter le résultat de l'exercice, soit la perte de 553.423 euros, au report à nouveau qui passe ainsi de 5.288.308 euros à 4.734.885 euros.

Après cette affectation, le montant du bénéfice distribuable s'élève à 4.734.885 euros.

Nous vous proposerons ensuite d'attribuer aux actions à titre de dividende une somme de 1.036.561,50 euros, soit un dividende de 0,3 euros par action d'une valeur nominale de 0,20 euros.

Nous vous proposerons de détacher le dividende de l'action sur Alternext le 15 septembre 2010 et de fixer la date de mise en paiement le 24 septembre 2010.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons que le dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous demanderons de constater qu'après cette affectation, le montant du report à nouveau s'élèvera à 3.698.323,50 euros et pourra être majoré, le cas échéant, de la fraction du dividende correspondant aux actions éventuellement détenues par la société au moment de la mise en paiement du dividende de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

Nous soumettrons ensuite à votre approbation la décision d'offrir à chacun des actionnaires de la société la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la société pour la totalité du dividende distribué. Il est indiqué que chaque actionnaire devra exercer son option en totalité et ne peut pas en conséquence accepter l'offre pour une partie de ses droits et demander un versement en numéraire pour le solde.

L'option devra être exercée au plus tard le 15 septembre 2010 inclus étant précisé qu'au-delà de cette dernière date ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90% du montant résultant de la moyenne des cours cotés d'ouverture aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution diminué du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions émises en paiement des dividendes porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010.

Dans l'hypothèse où le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Nous vous proposerons de décider que dans une telle hypothèse l'actionnaire aura la possibilité d'obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire.

Enfin nous vous demanderons de déléguer à votre conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation, pour assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, effectuer toutes formalités et déclarations, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives aux statuts.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31 mars 2007 :	803 199 euros
Exercice clos le 31 mars 2008 :	Néant
Exercice clos le 31 décembre 2008 :	Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la société n'a pas enregistré de dépenses ou de charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1/ Liste des mandats sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions salariées, exercées dans d'autres sociétés du Groupe ou non, françaises et étrangères, par chacun des mandataires sociaux de la société :

Philippe Garreau :	Président de la société par actions simplifiée Satimo Industries,
Gianni Barone :	aucun autre mandat
Pascal Gigon :	Gérant Sarl GFC
Agnès Mestreau :	Salariée de ESA
Raymond Boch :	Directeur Grands Comptes ORACLE
Arnaud Gandois :	Directeur Général de la société par actions simplifiée Satimo Industries
Luc Duchesne :	aucun autre mandat
Bruno Rivet :	Représentant permanent de Seventure Venture au Conseil d'Administration de Bottin Représentant permanent de Seventure Venture au Conseil d'Administration de Delia System Représentant permanent de Seventure Venture au Conseil d'Administration de Polyspace Censeur au Conseil d'Administration de Monte Cristo Multimédia Censeur au Conseil de Surveillance d'Alchimer Membre du conseil de surveillance de L4 Logistics

2/ Options de souscription d'actions :

Les actions qui seraient issues de la levée des options de souscription d'actions consenties par le conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2007 au Président directeur général, Monsieur Philippe Garreau et à chacun des Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Arnaud Gandois et Luc Duchesne, devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

3/ Rémunération :

Nous vous précisons qu'aucune rémunération n'est versée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice de leurs mandats sociaux.

Des rémunérations sont versées au titre des fonctions salariées exercées au sein de la société par les dirigeants comme indiqué ci-après :

Monsieur Philippe Garreau, Président directeur général, a perçu au titre des ses fonctions salariées la rémunération brute de 164 360 euros pour l'année 2009 ;

Monsieur Arnaud Gandois, Directeur Général Délégué, a perçu au titre des ses fonctions salariées la rémunération brute de 110 650 euros pour l'année 2009 ;

Monsieur Luc Duchesne, Directeur Général Délégué, a perçu au titre des ses fonctions salariées la rémunération brute de 109 865 euros pour l'année 2009 ;

Monsieur Gianni Barone, administrateur, a perçu au titre des ses fonctions salariées la rémunération brute de 90 000 euros pour l'année 2009.

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 II et R 225-102 du code de commerce nous vous rappelons l'option prise par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de la loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) et portant sur les modalités de direction générale.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 septembre 2001, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article R 225-102 du Code de commerce, et faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

RAPPORTS COMPLEMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au présent rapport sont joints également les rapports complémentaires suivants du conseil d'administration :

- un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital ;
- un rapport spécial informant des opérations réalisées par la société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achats ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants ;
- un rapport spécial informant des opérations réalisées par la société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants.

INFORMATION SUR LE PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES ACTIONS

Sur l'exercice 2009, conformément à l'évolution de la législation concernant Alternext, Microwave Vision dans le cadre de son contrat de liquidité géré par la société de bourse Gilbert Dupont, a effectué des transactions sur son titre. A la clôture, Microwave Vision détenait 3 471 actions.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

La société n'a reçu aucune notification de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2009.

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES

Aucunes opérations n'ont été réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres (article L 621-18-2 et R 621-43-1 c. mon et fin., article 223-22 du règlement général de l'AMF).

**

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils vous sont présentés, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport de vos Commissaires aux Comptes, et d'affecter le résultat de l'exercice dans les conditions que nous venons de vous exposer.

Nous vous demandons également d'approuver les conclusions du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du code de commerce.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux administrateurs.

Nous vous remercions de votre confiance et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Le Conseil d'Administration

Annexes :

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices ;

Tableau et liste des filiales et participations ;

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital ;

Rapport spécial informant des opérations réalisées par la société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achats ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants ;

Rapport spécial informant des opérations réalisées par la société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants.

Société MICROWAVE VISION
Société anonyme au capital social de 691.041 euros
Siège social : 17 avenue de Norvège, 91140 Villebon sur Yvette
R.C.S. EVRY B 340.342.153

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Nature des indications / euros	Exercice 2005/2006	Exercice 2006/2007	Exercice 2007/2008	Exercice 2008 (9 mois)	Exercice 2009
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social.....	504 746	535 466	540 376	691 041	691 041
Nombre des actions ordinaires existantes.....	2 523 728	2 677 330	2 701 880	3 455 205	3 455 205
Nombres des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes.....	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations.....	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription.....	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	12 560 428	17 021 916	20 495 920	7 582 421	13 595 263
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	3 989 782	4 627 275	3 339 755	-901 501	-40 943
Impôts sur les bénéficiaires.....	642 936	658 180	-880 854	-218 599	164 184
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....	-	-	-	-	-
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	2 015 582	2 847 492	2 660 037	-1 120 868	-553 423
Résultat distribué	630 392	803 199	-	-	-
III. Résultats par action					
Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	1,33	1,48	1,56	-0,20	-0,06
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	0,80	1,06	0,98	-0,32	-0,16
Dividende attribué à chaque action (net)	0,25	0,30	-	-	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	43	65	81	33	33
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	1 890 602	2 599 164	4 440 233	1 685 900	1 759 021
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ..).....	698 763	1 020 880	1 687 672	411 965	501 369

Société MICROWAVE VISION
Société anonyme au capital social de 691.041 euros
Siège social : 17 avenue de Norvège, 91140 Villebon sur Yvette
R.C.S. EVRY B 340.342.153

LISTE FILIALES ET PARTICIPATIONS
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Nom de la participation	Capital	Réserves et report à nouveau	% du capital détenu	Valeur comptable des titres	Ca Ht Dernier exercice	Résultat
SATIMO Industries ORBIT/FR	4 700 000 €	-2 214 522 €	100%	18 624 761 €	9 731 841 €	-2 376 422 €
	\$921 000	\$8 024 000	61,65%	11 158 118 €	\$31 246 000	\$1 470 000

Microwave Vision est la société consolidante.

Au 31 décembre 2009, aucun dividende n'a été encaissé au titre de l'exercice 2008. Aucune caution ni aval n'a été donné par Microwave Vision au profit de ses participations.

Une convention de trésorerie a été signée entre Microwave Vision et SATIMO Industries.

Société MICROWAVE VISION
Société anonyme au capital social de 691.041 euros
Siège social : 17 avenue de Norvège, 91140 Villebon sur Yvette
R.C.S. EVRY B 340.342.153

**RAPPORT SPECIAL SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS
EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 225-129-1, L 225-129-2 DU CODE DE
COMMERCE**

DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 255-100 alinéa 7 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 dudit code relatifs aux délégations de compétences et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

Votre conseil d'administration doit vous rendre compte des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité et de l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé, étant précisé que les attributions gratuites d'actions et les options de souscription ou d'achat d'actions font l'objet de deux rapports complémentaires distincts.

- I - BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2009

Autorisation :

Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre 172.760 **BSA** au profit d'administrateurs non salariés, dirigeants de la société, membres indépendants des comités mis en place par le conseil d'administration et personnes physiques ou morales liées à la société par un contrat de consultant et donnant droit chacun à la souscription d'une action ordinaire à la valeur nominale de 0,20 euros,

Etant précisé que le nombre total d'actions susceptibles d'être émises en exercice des BSA, ajouté au nombre d'actions auquel seraient susceptibles de donner droit les options de souscription et les actions gratuites le cas échéant attribuées en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 4 avril 2008 ne peut excéder un montant total de 540.374 actions.

Prix d'émission du BSA sera égal au moins à 15% du Prix de Souscription de l'action
Prix de Souscription de l'action sera égal au plus élevé des montants suivants :

- le dernier cours de clôture connu d'une action de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris (ou tout autre marché sur lequel la Société serait cotée) à la date d'attribution du bon
- 95% de la moyenne des prix de vente d'une action de la Société à la clôture du marché Alternext de NYSE d'Euronext Paris au cours des vingt jours de bourse précédant la date d'attribution du BSA

Date d'expiration de l'autorisation : 30 décembre 2010

Utilisation au cours de l'exercice :

Nous vous informons que le conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009 à l'effet de procéder à l'attribution de bons de souscription d'actions

- II - AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN NUMERAIRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2009

a/ Augmentation de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription

Rappel de l'autorisation :

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital **avec maintien du droit préférentiel de souscription** dans la limite d'un montant nominal global de 213.500 euros

Date d'expiration de l'autorisation : 30 août 2011

Utilisation au cours de l'exercice :

Nous vous informons que le conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009

b/ Augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves et bénéfices

Rappel de l'autorisation :

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices** ou autres pour un montant nominal de 106.750 euros

Date d'expiration de l'autorisation : 30 août 2011

Utilisation au cours de l'exercice :

Nous vous informons que le conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009

c/ Augmentation de capital social réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise**Rappel de l'autorisation :**

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue de procéder à une **augmentation de capital social réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise** établi en application des articles L 3332-1 et suivants du code du travail pour un montant nominal de 20.750 euros

Le prix d'émission de l'action sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L 3332-20 du code du travail

Date d'expiration de l'autorisation : 30 décembre 2010

Utilisation au cours de l'exercice :

Nous vous informons que le conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 30 juin 2009

Le conseil d'administration.

Société MICROWAVE VISION
Société anonyme au capital social de 691.041 euros
Siège social : 17 avenue de Norvège, 91140 Villebon sur Yvette
R.C.S. EVRY B 340.342.153

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES L 225-197-1 à L 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE**

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-3 dudit code relatifs aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2008

Rappel de l'autorisation :

Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des **attributions gratuites d'actions** existantes ou à émettre par la Société au profit des membres du personnel salarié de la Société et de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 II du code de commerce ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupement d'intérêt économique dont la Société détiendrait au moins 10% du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées

Nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées :

- 270.187 actions d'une valeur nominale de 0,20 euros, sans que cela puisse conduire à dépasser la limite globale de 10% du capital à la date de décision de leur attribution

Date d'expiration de l'autorisation : 4 juin 2011

Utilisation au cours de l'exercice :

Nous vous informons que le conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire le 4 avril 2008 à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions.

Le conseil d'administration.

Société MICROWAVE VISION
Société anonyme au capital social de 691.041 euros
Siège social : 17 avenue de Norvège, 91140 Villebon sur Yvette
R.C.S. EVRY B 340.342.153

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES L 225-177 à L 225-186 DU CODE DE COMMERCE**

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2008

Rappel de l'autorisation :

Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des **options de souscription ou d'achat d'actions** au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L225-180-I du code de commerce

Nombre total des options :

Le nombre total des options ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 270.187 actions d'une valeur nominale de 0,20 euros,

Et,

Le nombre total des actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions ouvertes et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital

Prix de souscription ou d'achat fixé par le conseil d'administration selon les modalités suivantes :

* par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur le marché le jour précédant celui de la décision du conseil d'administration d'attribuer les options, étant précisé que le prix ne pourra en aucun cas être inférieur à 95% de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les 20 jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer les options

* en cas d'achat d'actions préalablement achetées par la Société, le prix ne pourra pas être inférieur à 80% du prix moyen payé par la Société pour l'ensemble des actions qu'elle aura préalablement achetées

Date d'expiration de l'autorisation : 4 juin 2011

Utilisation au cours de l'exercice :

Nous vous informons que le conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire le 4 avril 2008 à l'effet de procéder à l'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions.

Le conseil d'administration.